

APPEL À CONSULTATION POUR L'ÉVALUATION DU SYSTÈME PILOTE D'APPROVISIONNEMENT ET DE
GESTION DES CANTINES SCOLAIRES - BURKINA FASO

Frequently Asked Questions (FAQ)

SET FAQ

Ci-dessous les demandes de clarification transmises à l'adresse électronique acraburkinafaso@acra.it.

1. Si un contrat est signé en Italie, comment gère-t-on la question du "hors taxes et TTC" ?

Dans son offre financière, il est demandé au consultant de détailler tous les coûts afférents à la mise en œuvre de l'évaluation, y compris les charges fiscales. Ces dernières devront être explicitement mentionnées et, idéalement, présentées de manière distincte afin d'en assurer la clarté.

2. L'offre doit-elle être rédigée en italien ou en français ?

Les langues opérationnelles sont les deux : le français et l'italien. Du coup vous pouvez choisir une des deux langues pour rédiger l'offre

3. Les coûts de logistique (voiture en particulier) sont-ils pris en charge par ACRA ou le consultant doit-il prévoir une location ?

Dans son offre financière, le consultant doit indiquer tous les coûts afférents à la mise en œuvre de l'évaluation, y compris les coûts de logistique.

4. Quelle est la date limite de soumission des offres ?

Comme indiqué dans l'appel, la date limite de soumission des offres est le 1^{er} Mai 2025 avant 23h59 Heure locale italienne

5. Est-ce que le coût des billets d'avion doit être anticipé par le consultant ?

Le coût des billets d'avion doit être inclus par le consultant dans son offre financière au titre des coûts nécessaires à la réalisation de la mission. Lors de la sélection du consultant, il sera possible d'indiquer un pourcentage d'avance sur le paiement total afin de permettre au consultant de faire face aux dépenses initiales, telles que l'achat des billets d'avion.